

## **AVIS PUBLIC**

### **ORDONNANCES**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné que lors de sa séance ordinaire du 7 novembre 2022 à 19 h, le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a édicté les ordonnances suivantes :

#### **A - Ordonnance relative à la fermeture de l'avenue Desjardins.**

Ordonnance ORD2722-056 visant la fermeture définitive de l'avenue Desjardins, entre la rue Ontario et la place Ernest-Gendreau (*Règlement sur la circulation et le stationnement*, R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3).

#### **B - Ordonnances relatives aux manœuvres obligatoires ou interdites.**

1. Ordonnance ORD2722-057 visant l'inversion du sens de circulation de l'avenue Desjardins, entre la place Ernest-Gendreau et la rue La Fontaine et de la place Ernest-Gendreau, entre le boulevard Pie-IX et l'avenue Desjardins (*Règlement sur la circulation et le stationnement*, R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3).

2. Ordonnance ORD2722-058 visant à interdire le virage en U sur la rue Hochelaga, en direction est, à l'intersection de la rue Liébert (*Règlement sur la circulation et le stationnement* R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3).

#### **C - Ordonnances relatives aux événements prévus dans le Tableau des événements sur le domaine public 2022 (partie 9).**

1. Ordonnance ORD2722-059 permettant la consommation et la vente de nourriture et de boissons alcooliques ou non ainsi que la vente d'articles promotionnels reliés à l'événement, pour l'année 2022 (*Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public*, R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8).

2. Ordonnance ORD2722-060 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur (*Règlement sur le bruit*, R.R.V.M., c. B-3, article 20).

#### **D - Ordonnances relatives au projet du marché public le long de la promenade Luc-Larivée :**

1. Ordonnance ORD2722-061 permettant l'installation d'un kiosque de distribution alimentaire, le long de la promenade Luc-Larivée, entre les rues De Chambly et Nicolet, du mardi au samedi de 9 h à 21 h, pour la période du 7 novembre 2022 au 6 novembre 2023 (*Règlement sur les marchés publics*, R.R.V.M., c. M-2, art. 13).

2. Ordonnance ORD2722-062 permettant la distribution gratuite de nourriture et de boissons alcoolisées le long de la promenade Luc-Larivée, entre les rues De Chambly et Nicolet, du mardi au samedi de 9 h à 21 h, pour la période du 7 novembre 2022 au 6 novembre 2023 (*Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine*, R.R.V.M., c. P-1, art. 8).

Les ordonnances ci-dessus mentionnées peuvent être consultées à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture ou en faisant une demande par courriel à l'adresse suivante : [MHM\\_Grefe-consultation@montreal.ca](mailto:MHM_Grefe-consultation@montreal.ca)

**FAIT À MONTRÉAL, CE 11<sup>E</sup> JOUR DE NOVEMBRE 2022.**

**La secrétaire d'arrondissement substitut,**

**Olga Sacaliuc**